



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr.: générale  
5 mai 2010

Français  
Original : anglais



**Séminaire sur la gestion écologiquement rationnelle des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone en réserve (décision XXI/2)**  
Genève, 14 juin 2010

## **Ordre du jour provisoire annoté**

### **1. Ouverture du séminaire**

1. Par la décision XXI/2, le Secrétariat de l'ozone a été prié de collaborer avec le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal en vue d'organiser un séminaire sur la mobilisation de fonds en faveur de la gestion rationnelle des réserves de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le séminaire devrait s'ouvrir le lundi 14 juin 2010 à 10 heures au Centre international de conférences de Genève. L'inscription des participants débutera le dimanche 13 juin à 8 h 30 au même endroit. Bien que l'inscription sur place soit assurée, les participants sont encouragés à s'inscrire bien à l'avance sur le site Internet du Secrétariat de l'ozone (<http://ozone.unep.org>). Le séminaire sera ouvert par les coprésidents désignés par le Secrétariat.

### **2. Exposé principal**

2. Un exposé initial sera présenté pour placer la question des réserves de substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans le contexte plus large du Protocole de Montréal et des efforts visant à protéger l'environnement.

### **3. Ampleur et étendue des réserves de substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

3. Des experts du Groupe de l'évaluation technique et économique présenteront un exposé sur l'ampleur et l'étendue des réserves de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **4. Options possibles pour mobiliser les fonds disponibles pour la destruction de substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

4. Des exposés sur les activités en cours pour détruire les réserves de substances qui appauvrissent la couche d'ozone seront présentés.

K1061251 260510

a) **Activités entreprises par le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal pour donner suite aux décisions relatives au financement des activités de destruction**

5. Le représentant du secrétariat du Fonds multilatéral présentera les décisions prises par le Comité exécutif à ce jour, les demandes de préparation de projets et de plans de travail approuvés par le Comité, le calendrier probable pour la soumission et l'achèvement des projets, ainsi que les résultats escomptés.

b) **Mobilisation de fonds pour les activités de destruction sur les marchés volontaires déjà établis**

6. Des experts des programmes de marchés volontaires indiqueront la procédure à suivre dans le cadre de chaque programme pour faire certifier les projets et les réductions d'émissions dans le cadre de la destruction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

c) **Exposés d'entreprises commerciales actuellement engagées dans des activités de récupération ou de destruction, ou les deux**

7. Des experts d'entreprises commerciales expliqueront comment obtenir des fonds au titre de la destruction des réserves de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, pour financer la destruction et d'autres efforts.

d) **Expérience de la mobilisation de fonds dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour déterminer l'étendue et l'emplacement des réserves de substances qui appauvrissent la couche d'ozone prêtes à être détruites**

8. Les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 peuvent obtenir un financement par le biais de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour identifier et localiser les produits chimiques préoccupants en vue de leur traitement. Le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine expliquera comment son pays a obtenu des fonds de l'Approche stratégique pour identifier et localiser les stocks de substances qui appauvrissent la couche d'ozone pouvant être détruits, et exposera les résultats de cette initiative.

e) **Résumé des coprésidents sur les options examinées**

9. Les coprésidents feront le point sur les exposés de la matinée et présenteront la synthèse des principaux points évoqués.

## 5. Options supplémentaires envisagées pour mobiliser des fonds

a) **Rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral sur la mobilisation de ressources sur les marchés du carbone et la mise au point de méthodes pour encourager la destruction et les avantages y relatifs**

10. Par sa décision 55/34, le Comité exécutif a approuvé le cadre d'une étude de la Banque mondiale visant à définir une stratégie qui permettrait de mobiliser des fonds pour la destruction des substances indésirables qui appauvrissent la couche d'ozone, par le biais de la participation volontaire aux marchés du carbone. Le représentant de la Banque mondiale présentera les conclusions de cette étude au regard des options que les Parties pourraient souhaiter examiner.

b) **Possibilités de financer ou cofinancer des activités de destruction de substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans le cadre d'autres mécanismes de financement**

11. Le Fonds pour l'environnement mondial est souvent considéré comme une source de financement possible à l'appui de la destruction des réserves de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Les conclusions des débats sur la cinquième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial, auxquels le Fonds a pris part au cours des derniers mois, auront certainement une grande incidence sur sa capacité de financer des travaux en la matière. Le représentant du Fonds pour l'environnement mondial présentera les conclusions de ces débats et les possibilités d'obtenir un appui du Fonds dans ce domaine.

c) **Création éventuelle d'un Fonds pour mobiliser des ressources additionnelles pour la destruction de substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

12. Le représentant du secrétariat du Fonds multilatéral présentera les travaux du Fonds et les activités du Comité exécutif en ce qui concerne l'établissement d'un Fonds en vue d'appuyer la destruction des réserves de substances qui appauvrissent la couche d'ozone qui s'accompagnerait, pour l'environnement, de bienfaits supplémentaires qui ne sont pas directement liés au respect du Protocole de Montréal.

13. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement présentera un exposé sur la création éventuelle d'un Fonds permettant de financer la destruction des réserves et d'autres activités.

**6. Synthèse et prochaines étapes**

14. Les coprésidents feront la synthèse des principaux points ressortant des discussions et présenteront une brève analyse du séminaire.

**7. Clôture du séminaire**

15. Les coprésidents prononceront la clôture du séminaire le 14 juin à 18 heures.

---